



12 AOUT 2021

Direction générale des territoires
Pôle territorial de Bordeaux
Service foncier
Code ACTE : 3.5 Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine public

ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE / 2021-BM 1098

Du 5 août 2021

OBJET : Bordeaux – Modification du plan d'alignement de la rue Vieillard -
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5217-2
et L. 5211-10 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L. 112-1 et ses articles R.
141-1 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles
L. 134-1 et L.134-2 et les articles R. 134-3 et suivants ;

Vu le plan d'alignement de la rue Vieillard approuvé le 24 avril 1873 ;

Vu la délibération n° 2020-142 du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil de Bordeaux
Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes et
notamment son 14°) relatif à l'élaboration, la modification et l'abrogation des plans
d'alignement ;

Vu l'arrêté n° 2021-BM0838 du 21 juin 2021, en son article 2 (1.6) par lequel le Pré-
sident de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Madame Claire
Vendé en sa qualité d'Adjointe au Directeur général des territoires, en charge du Pôle
territorial de Bordeaux à l'effet de signer les décisions visant à approuver les plans
d'alignement, à les modifier, à les abroger ;

Vu l'arrêté n°2021-BM0503 du 21 avril 2021 décidant d'ouvrir une enquête publique
ayant pour objet la « Campagne » 2021 de mise à jour de divers plans d'alignement
sur la commune de Bordeaux ;

Vu le rapport d'enquête et les conclusions de la commissaire enquêtrice en date du
6 juillet 2021 ;

Considérant que des plans d'alignement, visant à délimiter les emprises du domaine
public routier, ont été établis sur la majeure partie des rues de Bordeaux ; que certains
de ces plans d'alignement prévoient l'intégration future au domaine public routier
d'emprises appartenant à des propriétés privées, lesquelles sont alors frappées d'une
servitude d'alignement ;

Considérant que les orientations de la Collectivité en matière d'aménagement et d'élargissement de voies ayant évolué depuis l'institution de ces plans d'alignement, des mises à jour des plans sont engagées périodiquement ;

Considérant qu'une enquête publique ordonnée par arrêté n°2021/BM0503 du 21 avril 2021 s'est déroulée du 26 mai au 10 juin 2021 en vue de la mise à jour de 19 plans d'alignement sur la commune de Bordeaux, dont le plan d'alignement de la rue Vieillard en vue d'une mise en cohérence de ce plan avec la réalisation d'un projet d'intérêt général inscrit en servitude de localisation au plan local d'urbanisme ;

Considérant que cette enquête publique s'est conclue par un avis favorable sans réserve de la Commissaire enquêtrice ; qu'aucune des contributions du public s'étant exprimées lors de cette enquête ne concernait la modification du plan d'alignement de la rue Vieillard ;

Le Président de Bordeaux Métropole

ARRÊTE

Article 1 : Il est décidé l'approbation du plan d'alignement modificatif de la rue Vieillard à Bordeaux ci-annexé.

Article 2 : Les modifications apportées à ce plan d'alignement éteignent les servitudes grevant les parcelles concernées qui n'en sont plus frappées à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

Article 3 : Le report en servitude d'utilité publique (EL7) de ces modifications dans le Plan local d'urbanisme sera sollicité.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera intégré dans le compte-rendu soumis au Conseil de Bordeaux Métropole.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole
le **10 AOUT 2021**

pour le Président et par délégation,

Claire Vendé
Adjointe au Directeur général des territoires
Responsable du pôle territorial de Bordeaux



DIRECTION GENERALE NUMERIQUE ⁴
ET SYSTEMES D'INFORMATION

DIRECTION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

SERVICE TOPOGRAPHIE

COMMUNE
de BORDEAUX

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA MODIFICATION DE PLAN D'ALIGNEMENT**

RUE VIEILLARD

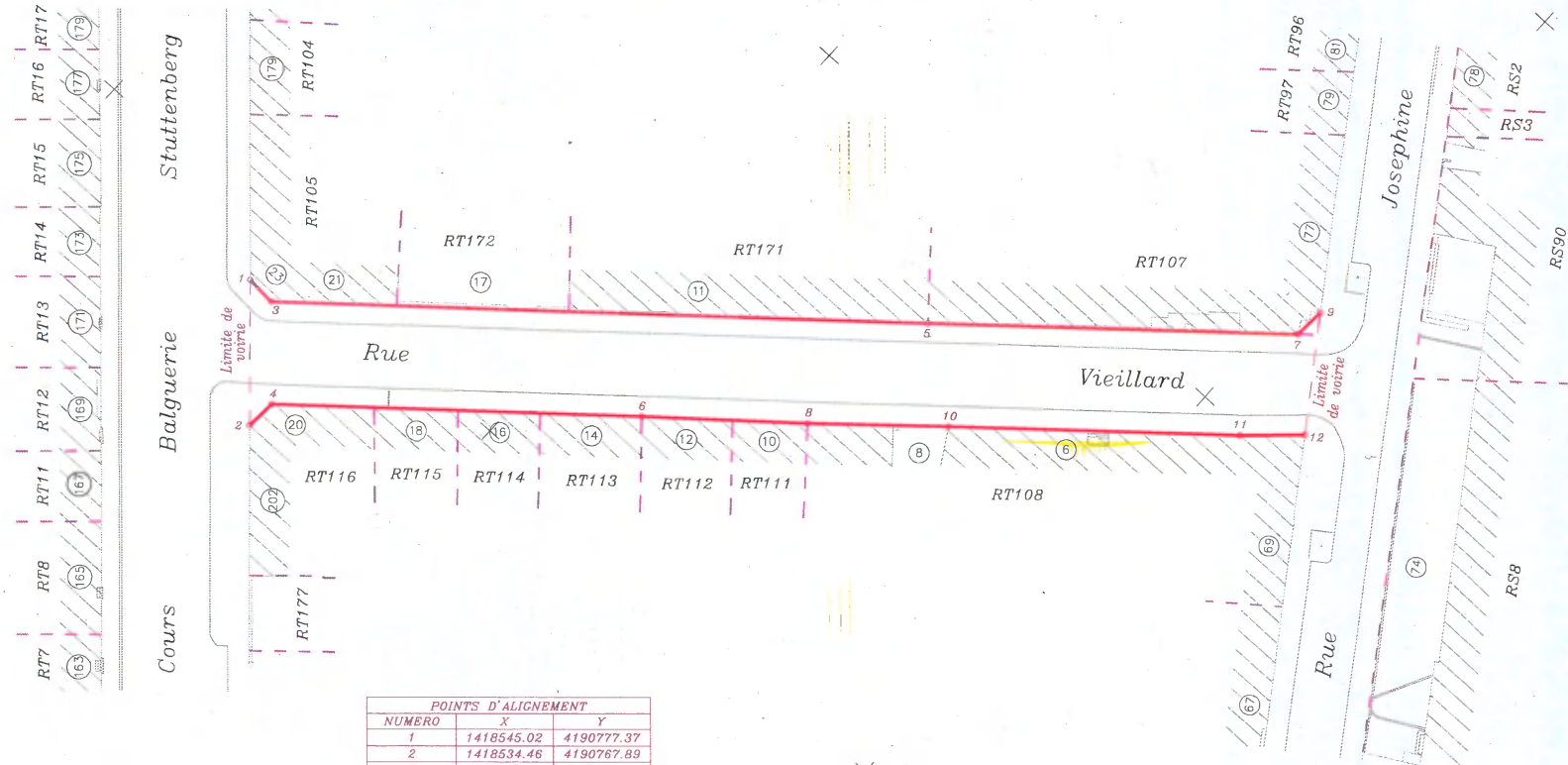
PLAN D'ALIGNEMENT
ETAT FUTUR

<p>NUMERO DE CLASSEMENT 9499</p>	<p>MODIFICATIONS</p>	<p>D.I.G PROJETEUR : Damien BRACHET</p>
<p>DRESSE LE : 09/04/2021 PAR : D.I.G. Service Topographie Centre de Définition des Alignements lherve@bordeaux-metropole.fr Tél : 05 56 99 84 84 - Poste 28472 Bordeaux Métropole Esplanade Charles de Gaulle/BORDEAUX</p>		<p>ADMISSION LE : 09/04/2021 LE CHEF DU SERVICE TOPOGRAPHIE Sylvain COSTEMALE SERVICE DEMANDEUR : REFERENT : HANOU-GRANGER Caroline 53898629 c.hanou@bordeaux-metropole.fr Dr. Dével. Aménagement PPDORDEAUX</p>

PLAN DE MASSE Etat futur

LEGENDE

- Alignement à approuver
- - - Limite parcelle cadastrale



POINTS D'ALIGNEMENT		
NUMERO	X	Y
1	1418545.02	4190777.37
2	1418534.46	4190767.89
3	1418544.81	4190774.41
4	1418537.44	4190767.66
5	1418586.88	4190725.00
6	1418561.16	4190739.86
7	1418610.70	4190697.24
8	1418571.71	4190727.28
9	1418613.71	4190697.05
10	1418580.81	4190716.79
11	1418599.50	4190694.92
12	1418603.87	4190690.18

ECHELLE 1/500